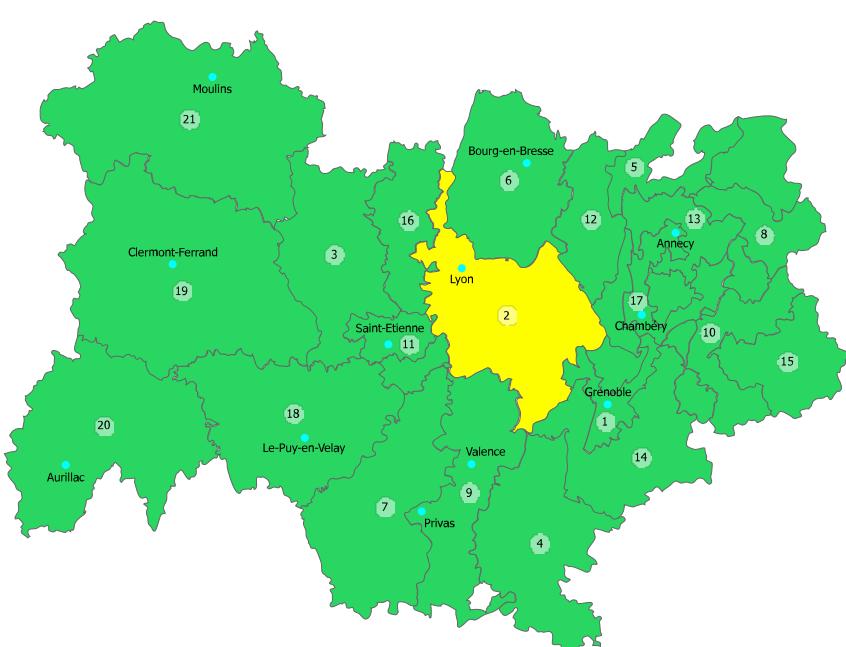


### ➤ Vigilance



Bassin(s) d'air concerné(s)  
par une vigilance  
(Département(s))

Polluant(s)  
en cause

Prévision de  
seuil dépassé  
en µg/m<sup>3</sup>

2	Bassin lyonnais / Nord-Isère (38-69)	PM10	50
---	--------------------------------------	------	----

#### ■ Pas de vigilance particulière

#### ■ Vigilance Jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

#### ■ Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU  
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs seuil information (J et J+1)

#### ■ Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU  
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU  
Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

### ➤ Commentaire de la situation et de l'évolution

Dimanche 29 décembre, les concentrations de particules ont commencé à augmenter sur le Bassin lyonnais en raison de conditions météorologiques stables. Lundi 30 décembre, les niveaux poursuivent leur hausse et la qualité de l'air pourrait être médiocre. Mardi 31 décembre, la qualité de l'air devrait continuer à se dégrader et un risque de dépassement du seuil d'information et de recommandations n'est pas à exclure. Par conséquent, la vigilance jaune est mise en place sur le Bassin lyonnais/nord-Isère pour les prochaines 24h.

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Prochain bulletin demain 31/12/2019 à 13h30.

# VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

## RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type combustion**

### ➤ Se protéger pour limiter mon exposition

**A noter :** au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

**Populations vulnérables** : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

**Populations sensibles** : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

#### Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

#### Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Limitez vos activités physiques intenses



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

### ➤ Agir pour limiter mes émissions

#### Particuliers



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Evitez de brûler vos déchets verts



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

#### Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

#### Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Entretenez vos flottes de véhicules et adoptez une conduite souple

En complément des recommandations, les autorités préfectorales peuvent prendre des mesures obligatoires de réduction des émissions, veuillez vous renseigner sur le site de la préfecture de département :

01

03

07

15

26

38

42

43

63

69

73

74